

**COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



Secrétariat Général

Boîte Postale 1917 - Yaoundé
République du Cameroun

TELEX – BANETAC 8343 KN
Tél. (237) 22.23.40.30
(237) 22.23.40.60
Fax. (237) 22.23.82.16

***16ème ASSEMBLEE ANNUELLE DU COMITE DES SUPERVISEURS
DE BANQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE***

(Conakry, du 13 au 15 décembre 2011)

**SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE ET
EVOLUTION DU DISPOSITIF DE
SUPERVISION DANS LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE**



La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) regroupe six pays que sont le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. La supervision bancaire dans la CEMAC est assurée par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), qui a reçu comme mission principale de contrôler les conditions d'exploitation des établissements de crédit, de veiller à la qualité de leur situation financière et d'assurer le respect des règles déontologiques de la profession.

Après un bref aperçu de l'environnement économique dans lequel les établissements de crédit ont évolué en 2010 et les perspectives pour 2011, ce rapport présente l'activité des banques de la CEMAC et l'évolution du dispositif de supervision de la COBAC en 2010/2011.

I- BREF APERCU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA CEMAC EN 2010 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2011

Les économies de la CEMAC se sont dans l'ensemble bien comportées en 2010, en rapport avec le dynamisme du secteur non pétrolier et le redressement du secteur pétrolier. Cette évolution serait également soutenue par la vigueur de la demande intérieure, grâce essentiellement à la poursuite de grands travaux d'investissements publics et privés ainsi qu'à l'accroissement des revenus des ménages.

La situation macroéconomique de la CEMAC en 2010 a été marquée par une accélération de la croissance économique, avec **une hausse du PIB réel** de 4,2 %, contre 1,8 % en 2009. Les pressions inflationnistes se sont fortement atténuées, le **taux d'inflation** en moyenne annuelle revenant de 4,2 % en 2009 à 1,2 % au 31 décembre 2010. La gestion des finances publiques s'est traduite par un **solde budgétaire, base engagements, hors dons**, en nette amélioration, passant d'un déficit de 0,8 % du PIB en 2009 à un excédent de 3,1 % du PIB en 2010. Enfin, le **déficit du compte extérieur courant** s'est résorbé à 4,6 % du PIB en 2010, contre 7,2 % un an plus tôt.

Les perspectives économiques et financières de la CEMAC pour 2011 seraient dans l'ensemble marquées par : *i)* une consolidation de la croissance économique ; *ii)* une atténuation du déficit des comptes extérieurs, en rapport avec la fermeté de la demande mondiale et des cours des matières premières ; *iii)* une amélioration du solde excédentaire des finances publiques et ; *iv)* un maintien des tensions inflationnistes sous la norme communautaire, en dépit d'une légère hausse.

Au plan interne, le cadre macroéconomique prévisionnel dépendrait fortement du comportement du secteur non pétrolier, notamment les grands projets d'infrastructures prévus dans les Lois des Finances des Etats membres pour l'année 2011 qui dynamiseraient l'activité de la branche des Bâtiments et Travaux Publics, ainsi que de la reprise des investissements privés, particulièrement dans le secteur pétrolier.

Au total, pour l'année **2011**, les perspectives macroéconomiques font ressortir :

- i) une croissance économique soutenue, avec un taux de croissance du **PIB réel** projeté à 5,2 % ;
- ii) une reprise des **tensions inflationnistes** qui se situeraient à 1,9 % ;
- iii) une poursuite de l'amélioration du **solde budgétaire, base engagements, hors dons**, qui ressortirait excédentaire à 5,5 % du PIB et,
- iv) un nouveau repli du **déficit extérieur courant** à 0,5 % du PIB.

II- SITUATION DU SYSTEME BANCAIRE DE LA CEMAC ET EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT

1. Evolution du paysage bancaire

Au 30 juin 2011, le système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) comptait 44 banques en activité, à savoir 13 au Cameroun, 4 en Centrafrique, 6 au Congo, 9 au Gabon, 4 en Guinée Equatoriale et 8 au Tchad.

L'année 2011 a été marquée par le démarrage des activités d'une nouvelle banque, BGFIBank Cameroun, agréée par l'Autorité monétaire en fin d'année 2010.

Evolution du nombre de banques en activité

	2008	2009	2010	Juin 2011
Cameroun	13	12	12	13
Centrafrique	4	4	4	4
Congo	6	6	6	6
Gabon	7	7	9	9
Guinée E.	4	4	4	4
Tchad	7	7	8	8
TOTAL	41	43	43	44

2. Situation du système bancaire à fin juin 2011

o Evolution de l'activité

Au 30 juin 2011, le total agrégé des bilans de l'ensemble des banques de la CEMAC ressortait à 7 436 Mds FCFA, en progression de 14,8 % par rapport au 30 juin 2010. Les dépôts collectés s'élèvent à 6 628 Mds FCFA (89,1 % du total du bilan). Ils se sont accrus de 17,2 % en variation annuelle par rapport à juin 2010

(5 657 Mds FCFA).

Sur la période, l'encours des crédits bruts à la clientèle a enregistré une hausse de 19,9 % par rapport à fin juin 2010. Il s'est élevé à 4 288 Mds FCFA contre 3 578 Mds FCFA un an auparavant. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 3,9 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 310 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 3 979 Mds FCFA (53,5 % du total du bilan), soit une croissance annuelle de 21,3 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 409 Mds FCFA. Elles représentent 9,5 % des crédits bruts contre 10,4 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée, comparée à la situation qui prévalait en juin 2010. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 75,6 % contre 80,1 % en juin 2010.

○ **Résultat des banques en 2010**

Pour l'exercice 2010, le produit net bancaire (PNB) de l'ensemble des pays de la CEMAC s'établit à 517,7 milliards. Il est en hausse de 8,2 % par rapport à 2009 où il ressortait à 478,2 milliards.

L'analyse des composantes du produit net bancaire montre que cette performance tirait sa source¹ :

- d'une poussée de la marge sur opérations avec la clientèle remarquable dans tous les six pays. En effet, elle s'accroît de manière plus significative en Guinée Equatoriale (+40% à 56,5 milliards) et au Congo (+30% à 28,5 milliards) ;
- d'un accroissement sensible de la marge sur opérations diverses dans tous les pays hormis au Gabon où elle recule de 34,7% à 42,5 milliards. Sa hausse est de 26,3% à 3,6 milliards en Centrafrique, de 21% à 20,6 milliards au Tchad, de 18,2% à 38 milliards au Congo et de 11,1% à 30,4 milliards en Guinée Equatoriale ;
- d'une évolution contrastée de la marge sur opérations de trésorerie suivant les pays. Elle s'élève à 3,6 milliards (+55%) au Congo et à 298 millions (+705%) en Centrafrique alors que dans le même temps cette marge chute à 2,7 milliards (-46,3%) au Cameroun et à 800 millions (-46,2%) au Gabon. Déjà négative de 292 millions en 2009, la marge sur opérations de trésorerie ressort à -351 millions en 2010 au Tchad. De même, en Guinée Equatoriale, elle apparaît à -1,4 milliards en 2010 contre 2,6 milliards une année plus tôt ;
- une marge positive significative des opérations financières bien que globalement en recul (-17%). Ces opérations financières regroupent l'activité du portefeuille des titres de participation et d'investissement. La marge qui en découle reste très insignifiante dans les quatre autres pays où elle s'établit à 837 millions au Congo, à 208 millions en Guinée Equatoriale, à 33 millions au Tchad et à 16 millions en Centrafrique.

¹ Annexe 5

Les frais généraux, évalués à 286,7 milliards en 2010, ont progressé de 9,7%. Ils absorbent 55,38% du produit net bancaire contre 54,66% une année auparavant.

Le résultat brut d'exploitation, qui avait déjà accusé un repli de 4,3% entre 2008 et 2009, est une nouvelle fois en baisse de 5,2% à 222,7 milliards au terme de l'exercice 2010 contre 234,9 milliards en 2009.

Sous l'effet des évolutions décrites ci-dessus, le résultat courant, qui s'obtient en retranchant du résultat brut d'exploitation les dotations nettes aux provisions et les pertes nettes sur créances irrécouvrables, progresse de 10,5% pour s'établir à 130,7 milliards au 31 décembre 2010.

Le résultat net des banques de la CEMAC s'élève à 80,8 milliards principalement apporté par les banques du Congo (21,2 milliards), de Guinée Equatoriale (19 milliards), du Tchad (14,8 milliards) et du Cameroun (13,1 milliards). Les banques centrafricaines n'ont réalisé que 4 milliards, en hausse de 100% par rapport à 2009 tandis que celles du Gabon ont connu une chute de leurs bénéfices nets de 75% à 8,6 milliards

Avec des résultats nets équivalant à 1,06% du total des actifs, le rendement des actifs procuré par les banques de la CEMAC en 2010 n'a pas sensiblement augmenté par rapport au niveau constaté en 2009. Ce rendement était à 0,95% l'année précédente.

Quant à la rentabilité des capitaux investis, elle est en hausse de 3,55 points par rapport à 2009. Ainsi, les résultats nets représentent 16,14% des fonds propres des banques, contre 12,59% enregistré l'année précédente. Le meilleur rendement du résultat par les fonds propres nets est réalisé par les banques du Tchad qui affichent un ratio de 50,86%.

○ **Respect des normes prudentielles**

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 44 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 43 banques l'année précédente à la même date), il ressort que :

- 38 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (contre 39 banques l'année précédente à la même date) ;
- en matière de solvabilité, 35 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme l'année précédente à la même date ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 36 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % des fonds propres (contre 39 banques l'année précédente à la même date) et 23 banques en conformité avec la limite individuelle en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets (contre 28 banques l'année précédente à la même date) ;

- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 34 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (contre 35 banques l'année précédente à la même date) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 37 banques (contre 40 banques l'année précédente à la même date) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 35 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était de 38 l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 32 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre banques en conformité était de 36 l'année précédente à la même date).

Au total, à fin juin 2011, 21 banques seulement disposaient de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (contre 27 banques l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant à la représentation du capital minimum. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

3. Evolution de la réglementation bancaire

Au 31 décembre 2010, la COBAC a adopté des textes réglementaires et des normes prudentielles modifiant les pondérations applicables aux engagements sur les Etats.

1°) – Ainsi, une nouvelle pondération des créances et engagements sur les Etats de la CEMAC et de l'UEMOA en fonction du respect des critères de convergence définis dans le cadre de la Zone Franc est adopté avec notamment la grille ci-après :

<i>Critères</i>	<i>Poids relatif</i>
Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal ≥ 0	20 %
Encours de la dette intérieure et extérieure / PIB $\leq 70\%$	10 %
Taux d'inflation annuel moyen (en %) $\leq 3\%$	5 %
Accumulation des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs (en XAF) = 0	65 %

2°) - les créances et engagements sur les Etats autres que ceux de la CEMAC et de l'UEMOA seront pondérés, sur décision de la Commission Bancaire, en fonction des éléments d'appréciation disponibles. Les établissements de crédit adressent à la Commission Bancaire une demande de pondération des signatures souveraines concernées sur lesquelles elles comptent s'engager.

3°) – les titres publics, inscrits au bilan comme titres de transaction, sont exclus de la détermination des normes de couverture et de division des risques durant le délai d'inscription au bilan dans cette catégorie de titres, délai qui ne saurait excéder six (06) mois conformément au Règlement COBAC R-2003/03 relatif à la comptabilisation et au traitement prudentiel des opérations sur titres réalisées par les établissements de crédit. L'article 24 dudit Règlement est modifié en conséquence.

Au total, la COBAC a adopté les textes ci-après :

- Règlement COBAC R-2010/01 du 22 septembre 2010 relatif à la couverture des risques des établissements de crédit ;
- Règlement COBAC R-2010/02 du 22 septembre 2010 relatif à la division des risques des établissements de crédit ;
- Règlement COBAC R-2010/03 du 22 septembre 2010 modifiant le règlement COBAC R-2003/03 relatif à la comptabilisation et au traitement prudentiel des opérations sur titres effectuées par les établissements de crédit.

La COBAC a élaboré un règlement relatif au traitement des établissements en difficulté qui est bien avancé. Il entrera vraisemblablement en vigueur en janvier 2012 après l'avis conforme du Conseil d'Administration de la BEAC et son adoption par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).

III- EVOLUTION DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

La croissance du secteur de la microfinance dans la CEMAC s'est poursuivie au cours de l'année 2010, avec une orientation à la hausse de l'ensemble des indicateurs d'activité. Nonobstant ces évolutions, le défi majeur est celui d'encadrer cette croissance, qui s'accompagne d'un nombre élevé de faiblesses recensées au niveau des établissements de microfinance en activité (problèmes de gouvernance, gestion des risques inadaptée, absence de contrôle interne, méconnaissance des dispositions réglementaires, etc.).

1 Bref aperçu du secteur de la Microfinance dans la CEMAC

Grâce aux efforts conjoints de la COBAC et des Autorités Monétaires nationales, le développement anarchique du secteur de la microfinance a laissé progressivement place à une meilleure maîtrise de son évolution.

De 629 établissements de microfinance (EMF) en 2007, le nombre d'EMF ayant reçu l'avis conforme de la COBAC est passé à 758 à fin décembre 2010. Le

Cameroun (65,3%) et le Tchad (22,6%) occupent respectivement la première et la seconde place des pays abritant le plus grand nombre d'établissements en activité.

Nombre d'établissements de microfinance par pays au 31 décembre 2010

CATEGORIES	PAYS						TOTAL CEMAC
	Cameroun	Congo	Gabon	Tchad	RCA	Guinée Eq.	
1 ^{ère} catégorie	446	53	2	170	18	0	689
• Indépendants	183	19	2	11	2	0	217
• Réseaux ²	263	34	0	159	16	0	472
2 ^{ème} catégorie	45	7	7	2	1	0	62
3 ^{ème} catégorie	4	2	1	0	0	0	7
TOTAL	495	62	10	172	19	0	758

Les établissements de première catégorie représentent la grande majorité (90,8 %) de ces structures.

En 2010, le Secrétariat Général de la COBAC a instruit 43 dossiers transmis par les Autorités monétaires des pays de la CEMAC. Sur cette base, la Commission Bancaire a pris les décisions ci-dessous :

Nature des dossiers	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Total
Autorisations préalables accordées pour la modification du capital	0	2	0	2
Autorisations préalables accordées pour la fusion	0	1	0	1
Avis Conforme EMF	7	9	1	17
Rejet de demande d'avis conformes EMF	15	7	1	23
Total	22	19	2	43

2. Dispositif de supervision des EMF

Un renforcement notable du dispositif de supervision des Etablissements de microfinance a été enregistré en 2010.

En droite ligne des principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace, le dispositif de supervision des EMF dans la CEMAC repose sur deux types de contrôle : le contrôle sur place et le contrôle sur pièces.

Sur le plan des contrôles sur place, l'année 2010 a davantage été une année d'approfondissement des conclusions de certaines missions de vérifications effectuées au cours de l'année 2009. Ainsi, dans l'optique d'une surveillance permanente optimale des EMF, deux outils essentiels ont été mis en place par la COBAC :

- le Plan Comptable des Etablissements de Microfinance (PCEMF). Après son adoption en avril 2009 par la Commission Bancaire, une large campagne de

² Ensemble constitué d'un organe faitier et des caisses affiliées.

vulgarisation de cet important outil a été menée entre mai et juillet 2010 auprès des responsables et des auditeurs (internes et externes) des EMF de la sous- région ;

- le Système d’Evaluation et de Supervision des Activités de Microfinance dans la CEMAC (SESAME). Il s’agit d’un applicatif destiné à l’analyse financière et prudentielle des états déclaratifs des EMF. L’implémentation de ses protocoles devant permettre le reporting des états déclaratifs des EMF auprès de la COBAC a été lancée en octobre 2010 auprès des EMF de Centrafrique, du Tchad, du Congo et du Gabon. L’opération s’est achevée en 2011 après l’implémentation du progiciel dans les établissements de microfinance du Cameroun³.

3. Secteur de la microfinance

Dans le cadre de la supervision du secteur de la microfinance, la Commission Bancaire a adopté deux nouveaux Règlements et trois Instructions en 2010. Il s’agit du :

- Règlement COBAC EMF-2010/01 relatif au Plan Comptable des Etablissements de Microfinance ;
- Règlement COBAC EMF-2010/02 relatif à l’Organisation des comptabilités des Etablissements de Microfinance ;
- Instruction COBAC I-EMF 2010/01 relative à la comptabilisation des opérations de cession d’éléments d’actifs des EMF ;
- Instruction COBAC EMF-2010/02 relative à la comptabilisation et au traitement prudentiel des opérations sur titres effectuées par les EMF ;
- Instruction COBAC EMF-2010/03 portant liste, teneur, modèle, périodicité et modalité de présentation des états déclaratifs et obligation d’établissement et de publication des comptes annuels des EMF.

Elle met ainsi en place le dispositif comptable applicable aux EMF dont la vocation est de favoriser la communication et la transparence financières des EMF et de permettre le reporting de ceux-ci à l’attention de l’autorité de supervision.

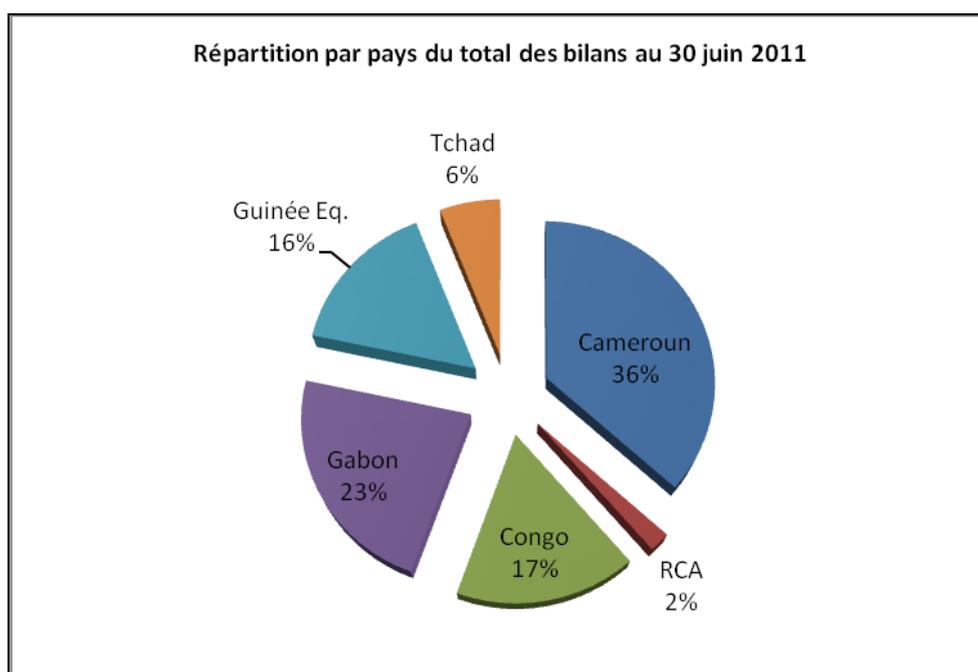
L’intérêt du secteur de la microfinance dans la CEMAC est sans cesse croissant. Toutefois, de nombreux défis restent encore à relever, notamment la poursuite du renforcement du dispositif de surveillance permanente des EMF (contrôle sur pièces), de l’assainissement du secteur par la promotion de bonnes pratiques auprès des principaux acteurs du secteur et l’intensification des contrôles sur place./-

³ La Guinée Equatoriale ne figure pas dans ce programme dans la mesure où elle ne dispose pas encore d’Etablissement des Microfinance ayant reçu l’avis conforme de la COBAC.

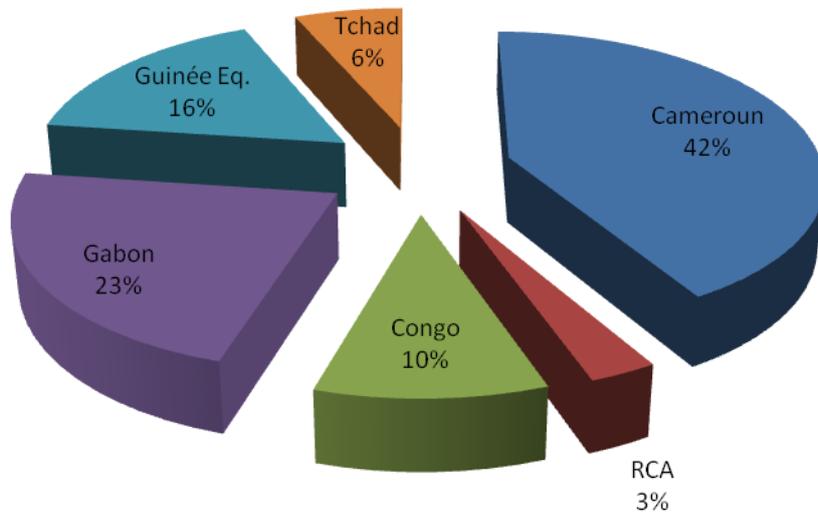
ANNEXE

Annexe 1: CEMAC - Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

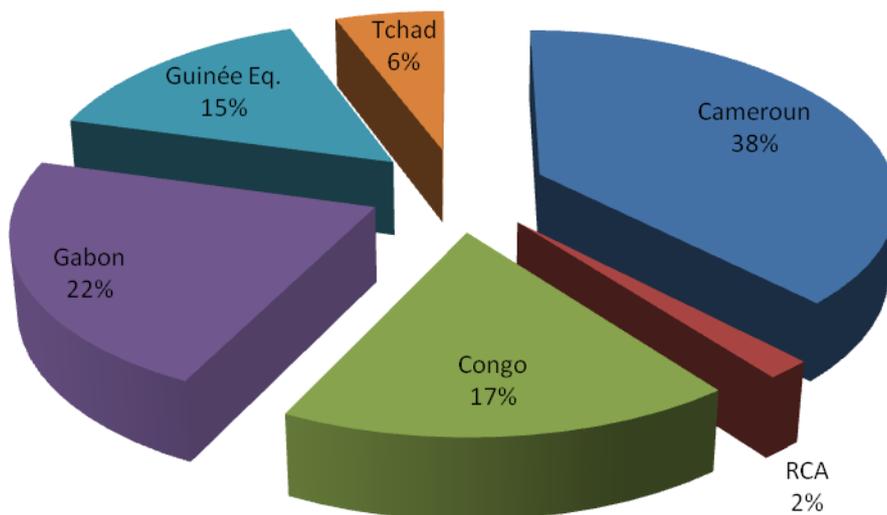
	30/06/2009	30/06/2010	31/12/2010	31/03/2011	31/05/2011	30/06/2011
DEPOTS DE LA CLIENTELE	4 914 205	5 657 460	6 163 329	6 277 234	6 500 417	6 627 974
Crédits bruts	3 001 754	3 578 085	3 837 019	3 896 384	4 090 441	4 288 415
Créances en souffrance	301 380	371 998	392 544	466 218	438 513	409 470
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	250 323	297 942	294 969	307 573	307 896	309 636
CREDITS NETS	2 751 431	3 280 143	3 542 050	3 588 811	3 782 545	3 978 779
CAPITAUX PERMANENTS	678 821	744 264	770 607	767 586	759 141	747 451
VALEURS IMMOBILISEES	416 568	459 321	481 984	486 048	486 087	512 583
AUTRES POSTES NETS	-279 327	74 324	102 569	60 843	48 946	60 877
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	2 444 261	2 736 562	3 013 776	3 028 346	3 039 403	2 943 252
TOTAL DU BILAN	5 593 026	6 476 048	7 036 505	7 105 663	7 308 504	7 436 302



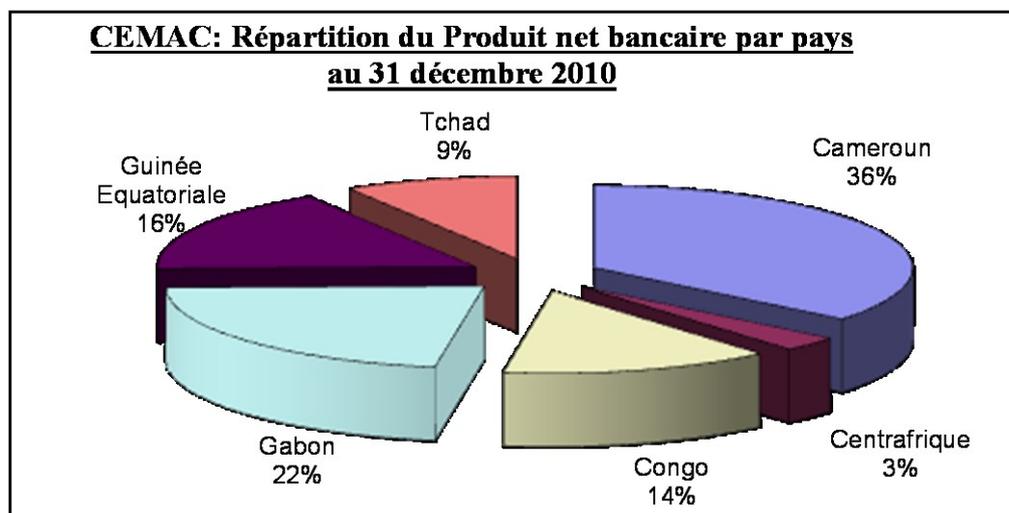
Répartition par pays des crédits bruts à la clientèle au 30 juin 2011



Répartition par pays des dépôts de la clientèle au 30 juin 2011



Annexe 2 : Répartition du produit net bancaire



Annexe 3 : Résultat net des banques au 31 décembre 2010

CEMAC – (en millions FCFA)	2009	% PNB	2010	% PNB
Marge sur opérations de trésorerie	11 324	2,37%	5 690	1,10%
Marge sur opérations financières	12 567	2,63%	10 427	2,01%
Marge sur opérations avec la clientèle	245 759	51,39%	282 058	54,49%
Marge sur opérations diverses	219 447	45,89%	216 680	41,86%
Marge sur opérations de crédit-bail	-10 906	-2,28%	2 822	0,55%
Produit net bancaire	478 191	100%	517 677	100%
Résultat brut d'exploitation	234 873		222 714	
Résultat courant	118 273		130 668	
Résultat net	60 696		80 825	
Coefficient net d'exploitation	54,66%		55,38%	
Rendement des actifs (Return On Assets)	0,95%		1,06%	
Rentabilité des capitaux investis (Return On Equity)	12,59%		16,14%	